

## 68 - Subventions à des associations sportives

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Il est proposé la répartition des subventions suivantes :

### 1 - Programme «manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

- <b>Cercle Pugilistique Besançon</b> Organisation des Championnats de France des clubs de Lutte - 15 décembre 2012	5 500 €
- <b>Besançon Boxe Anglaise</b> Organisation du combat Hakkar / Latreche - 30 juin 2012	500 €
- <b>PSB Judo</b> Organisation Open Minimes - 2 décembre 2012	300 €
- <b>Sport Nautique Bisontin</b> Aide à l'acquisition de matériel aviron - 1 <sup>ère</sup> tranche	1 500 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **7 800 €**, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.004822 CS 20300.

### 2 - Programme «Sport de haut niveau individuel»

#### 2.1 - Contrat de Développement Sportif

La Ville de Besançon a décidé, en juillet 2005, de modifier le soutien apporté aux clubs de haut niveau dans des disciplines individuelles reconnues de «haut niveau» par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ce dispositif reposait depuis cette date sur une part fixe relative au projet du club et sur une part variable fonction des performances réalisées par les athlètes du club, celles-ci renvoyant à un barème actualisé par le Conseil Municipal du 10 mai 2009.

Bien que des contrats aient été signés pour une période allant de 2011 à 2014, il est proposé de faire évoluer ce dispositif pour soutenir les clubs les plus importants uniquement sur une part fixe, reconductible sur la saison 2013/2014. Cette évolution permettra à ces structures d'élaborer plus sereinement leurs budgets pour les deux saisons à venir et d'adapter leur projet sportif et de formation.

Ce projet de club fait l'objet d'une présentation par le club à la Ville de Besançon sur la base des indicateurs suivants : nombre de sportifs inscrits sur les listes de haut niveau, résultats sportifs de l'année 2012 et perspectives pour l'année 2013, budget dédié à la politique de haut niveau, qualité de l'encadrement, relations avec les structures fédérales du haut niveau, formation et suivi des jeunes sportifs, capacité à organiser des manifestations de haut niveau...

De nouveaux contrats sont conclus pour la période 2012/2014 et un avenant pour la saison 2013/2014 sera proposé au Conseil Municipal de septembre 2013.

Le versement sera opéré en deux temps, un acompte à la signature des contrats, le solde au printemps.

CLUBS	Subvention 2012/2013	Acompte décembre 2012
Avenir Natation Besançon	28 000 €	9 000 €
Amicale Cycliste Bisontine	30 000 €	9 000 €
Besançon Curling Club	12 000 €	4 000 €
Besançon Triathlon	4 000 €	2 000 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	40 000 €	13 000 €
Doubs Sud Athlétisme	25 000 €	7 000 €
Franche-Comté Judo	50 000 €	16 800 €
La Française (haltérophilie)	20 000 €	7 000 €
La Saint-Claude (gymnastique)	12 000 €	4 000 €
Orientation Team Besançon	10 000 €	3 000 €
Balise 25	3 000 €	1 500 €
Besançon BMX	3 000 €	1 500 €
Centre Ecole Parachutisme	7 000 €	2 000 €
	<b>244 000 €</b>	<b>79 800 €</b>

Par ailleurs, suite aux versements opérés au titre des résultats 2011 (2<sup>ème</sup> partie saison 2011/2012), quelques rectificatifs sont à apporter aux subventions perçues par certains clubs :

- Amicale Motocycliste	525 €
- Balise 25	3 062 €
- Besançon Curling Club	2 250 €
- Franche-Comté Judo	800 €

## 2.2 - Ambassadeurs de la Ville

Dans le cadre du programme «Sportifs de Haut Niveau Ambassadeurs de Besançon», le Conseil Municipal de décembre 2011 avait retenu Bernardin KINGUE MATAM comme nouvel ambassadeur de la Ville.

Cet athlète a participé aux Jeux Olympiques de Londres en haltérophilie. Malheureusement blessé, il n'a pas pu réaliser les performances espérées. Il est proposé de lui verser le solde de sa bourse au titre de la saison 2011/2012, soit **2 000 €**.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 22 mars 2012 a renouvelé les contrats, pour l'année 2012, des autres ambassadeurs. Il est proposé de procéder au versement du solde de leur bourse de la manière suivante :

- Reina-Flor OKORI	2 000 €
- Morgan KNEISKY	2 000 €
- Linda MARGUET	2 000 €
- Didier PAIS	2 000 €
- Khedafi DJELKHIR	2 000 €
- David MATAM MATAM	2 000 €
- Simon DUCHENE	2 000 €
- Vincent PHILIPPE	2 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **104 437 €**, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.004824 CS 20300.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les subventions indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les Contrats de Développement Sportif 2012-2014.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.*